

Actimum®

ADJUVANT DE PULVÉRISATION pour bouillies herbicides*.

*cf tableau des usages

Concentré soluble (SL) contenant 460 g/l (40 % p/p)
de **sulfate d'ammonium**

AMM N° 2010272

Réservé à un usage exclusivement professionnel

20l



LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR

FLASHÉZ-MOI



Humectant

Correcteur d'eau

EMB: Bayer SAS

© Actimum est une marque déposée de Bayer Group.

© 2020 Bayer Group.

MON30115170A - 02/12/2020

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Détenteur d'homologation

Bayer SAS

Division Crop Science

16, rue Jean-Marie Leclair - CS 90106

69266 Lyon Cedex 09 - France

Fabrication UE



5 4 1 1 7 7 3 0 2 8 3 1 6

PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS D'ACTIMUM

Usages	Dose d'emploi	Nbre applications maximum - DAR
Adjuvant pour bouillies herbicides	1 L/HL dans un volume de bouillie de 100 à 400 L/ha	Respecter les limitations du ou des produits associés avec ACTIMUM

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

Limites maximales en résidu de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

ACTIVITÉ-EFFICACITÉ

ACTIMUM améliore l'efficacité des herbicides auxquels il est associé en facilitant l'humectation. ACTIMUM peut s'utiliser pour neutraliser une eau dure dans une bouillie à base de glyphosate. ACTIMUM s'utilise également en association avec les herbicides des céréales (blé, orge, maïs) afin d'en optimiser les efficacités.

SÉLECTIVITÉ

ACTIMUM peut, dans certains cas, accentuer le risque de phytotoxicité de l'herbicide (jaunissement) utilisé seul ou avec un adjuvant de type huile, sans toutefois pénaliser la plante.

Lorsque ces symptômes sont observés sur la culture, ceux-ci sont estompés rapidement.

INTÉRÊT - RESTRICTIONS :

ACTIMUM présente un intérêt en tant qu'adjuvant pour bouillie herbicides avec :

- Les substances actives à solubilité moyenne dans l'eau de type inhibiteur de l'enzyme acétolactate synthase (ALS), de type inhibiteurs de l'enzyme 4-hydroxyl-phényl-pyruvate-dioxygénase (4-HPPD) (isoxaflutole, mésoftrione, sulcotrione, tembotrione) et l'asulam.

- Les substances actives à solubilité forte dans l'eau, le glyphosate, le glufosinate-ammonium, l'amitrole et la bentazone.

Le Diquat n'est pas recommandé avec cet adjuvant.

Ne pas appliquer la préparation adjuvante après les stades suivants :

- Stade BBCH 60 pour les cultures de type grain ou fruit.

- Stade BBCH 41 pour les bulbes, tubercules et racines.

Ne pas appliquer la préparation adjuvante sur légumes "feuilles" (laitues, choux...) et "tiges" (poireau, céleri...).

Il est recommandé avant toute utilisation en adjuvant pour bouillies herbicides sur les cultures les plus sensibles (cultures légumières, cultures ornementales et florales, pois et colza) de consulter le détenteur de l'autorisation de mise en marché ou l'institut technique dédié. A défaut, il est recommandé d'effectuer un test de sélectivité préliminaire sur un nombre limité de plantes avant de pratiquer un traitement à plus grande échelle.

La préparation adjuvante peut contribuer à amplifier les symptômes de phytotoxicité (jaunissement) avec les préparations herbicides appliquées seules ou avec un adjuvant de type huile et lorsque ces symptômes sont observés sur la culture, ceux-ci sont estompés rapidement.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une atténuation de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance.

VOLUME DE BOUILLIE ET DOSE RECOMMANDÉS

1 L/ha d'ACTIMUM en association avec les herbicides céréales et de 1 à 2 L/ha pour neutraliser une eau dure avec du glyphosate pour une bouillie d'un volume d'eau de 200 L. Pour plus de détail, se référer à la fiche technique. Type de buse : si aucune recommandation n'est faite avec l'herbicide, on préférera les buses à fente basse pression (type Teejet XR) pour les applications en grandes cultures.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Respecter impérativement l'ordre des opérations ci-dessous

En cas d'utilisation pour la correction d'eau dure :

- 1/ Remplir l'appareil aux 2/3 d'eau, démarrer l'agitation du pulvérisateur.
- 2/ Secouer le bidon d'ACTIMUM avant de verser la quantité nécessaire dans la cuve.
- 3/ Puis ajouter l'herbicide.
- 4/ Compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau tout en maintenant l'agitation.

En cas d'association avec un herbicide :

- 1/ Remplir l'appareil aux 2/3 d'eau, démarrer l'agitation du pulvérisateur.
- 2/ Ajouter l'herbicide.
- 3/ Puis verser la quantité nécessaire d'ACTIMUM dans la cuve.
- 4/ Compléter le remplissage de la cuve avec de l'eau tout en maintenant l'agitation.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

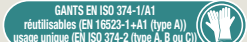


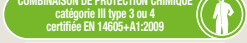


L'utilisation d'ACTIMUM est autorisée en mélange avec les herbicides aux doses homologuées par le fabricant. Il appartient à l'utilisateur de lire attentivement les conditions d'emploi des spécialités auxquelles il souhaite l'associer. Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Ne traiter que sur des cultures poussantes et saines. Respecter les Bonnes Pratiques Agricoles lors de l'application. Traiter par temps calme en respectant les usages, doses, conditions et précautions d'emploi indiqués sur les étiquettes. Dans tous les cas, les préconisations d'emploi de l'herbicide émises par le fabricant devront être respectées, en particulier celles concernant les conditions climatiques pour le traitement, les sensibilités variétales, les autres traitements phytosanitaires. Ne pas laisser de bouillie prête à l'emploi dans le pulvérisateur. Bien rincer le pulvérisateur avant et après utilisation.

Notre garantie se limite à la fourniture de produits conformes aux spécifications mentionnées dans leurs Fiches de Données de Sécurité respectives en vigueur à la date de livraison. Toute responsabilité de notre société pour un motif autre qu'un défaut de conformité est expressément exclue, notamment en cas de sinistre survenu au cours ou résultant du stockage, de la manipulation, de l'application ou de l'utilisation de nos produits, opérations sur lesquelles nous n'exerçons aucun contrôle.

RECOMMANDATIONS DE STOCKAGE

ACTIMUM doit être stocké dans un local spécifique réservé au seul stockage des produits phytosanitaires, conforme à la réglementation en vigueur. Stocker à une température supérieure à 5°C.

MESURES DE PROTECTION DES INDIVIDUS

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR**
	MÉLANGE/CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISÉUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE TRACTEUR SANS CABINE	NETTOYAGE	
	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique*	Réutilisables
	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
				
	Type 3 ou 4			Type 3 ou 4
				
				

* Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans le cas d'une application avec tracteur avec cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** Pour protéger le travailleur, porter les équipements préconisés pour l'utilisation de la préparation phytopharmaceutique avec laquelle la préparation adjuvante est associée.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Les produits non utilisables et les emballages usagés peuvent être éliminés, sous certaines conditions, via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière AIDIVALOR. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon (3 fois) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière AIDIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Réemploi de l'emballage interdit.

Reservé à un usage exclusivement professionnel

Cette préparation ne fait pas l'objet d'un classement.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux agréé par les autorités compétentes.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau sauf si la préparation phytopharmaceutique associée requiert une zone non traitée plus large.

Délai de rentrée sur la parcelle : Selon le produit phytosanitaire associé, mais au minimum 6 heures pour les usages en plein champ ou 8 heures pour les applications en milieu fermé.

EN CAS D'URGENCE : composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 appel gratuit depuis un poste fixe). En cas de perte de la Fiche de données de

sécurité, celle-ci peut être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur le site internet : www.quickfnds.com

MON30115171A - 02/12/2020

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45

Service & appel gratuits

